

Annexe I

Ordre du jour de la quatorzième session de l'Assemblée générale¹

Séances plénières

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation du Liban (point 1).
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (point 2).
3. Pouvoirs des représentants à la quatorzième session de l'Assemblée générale (point 3):
 - a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président (point 4).
5. Constitution des grandes commissions et élection de leurs bureaux (point 5).
6. Élection des Vice-Présidents (point 6).
7. Communication du Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte (point 7)².
8. Adoption de l'ordre du jour (point 8).
9. Ouverture de la discussion générale (point 9).
10. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (point 10).
11. Rapport du Conseil de sécurité (point 11).
12. Rapport du Conseil économique et social [chap. Ier, VIII et IX] (point 12)³.
13. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (point 14).
14. Élection de trois membres non permanents du Conseil de sécurité (point 15).
15. Élection de six membres du Conseil économique et social (point 16).
16. Élection de deux membres du Conseil de tutelle (point 17)⁴.
17. Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice en vue de pourvoir le siège devenu vacant par suite du décès du juge José Gustavo Guerrero (point 18).
18. Rapport intérimaire du Secrétaire général donnant une évaluation de la deuxième Conférence internationale des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, eu égard à la réunion de conférences analogues dans l'avenir (point 23)⁵.

¹ Sauf indication contraire, tous les points faisaient partie de l'ordre du jour recommandé par le Bureau dans son premier rapport (A/4214) et adopté par l'Assemblée générale à sa 803^e séance plénière, le 22 septembre 1959. A la même séance, l'Assemblée générale a adopté les recommandations du Bureau relatives à la répartition des points de l'ordre du jour. Pour la liste numérique des points de l'ordre du jour, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Séances plénières*, fascicule liminaire, ordre du jour.

² A sa 803^e séance plénière, le 22 septembre 1959, l'Assemblée générale a pris acte de la communication, en date du 14 septembre 1959, adressée par le Secrétaire général au Président de l'Assemblée générale (A/4216).

³ A sa 853^e séance plénière, le 11 décembre 1959, l'Assemblée générale a pris acte des chapitres 1^{er}, VIII et IX du rapport du Conseil économique et social (A/4143).

⁴ A sa 857^e séance plénière, le 13 décembre 1959, l'Assemblée générale a également examiné, à propos de ce point de l'ordre du jour, la question de la composition du Conseil de tutelle. L'Assemblée était saisie à ce sujet d'un projet de résolution présenté par la Tunisie (A/L.275/Rev.1) et de deux projets de résolution présentés par l'Union des Républiques socialistes soviétiques (A/L.274, A/L.277); ces projets n'ont pas été adoptés.

⁵ A sa 838^e séance plénière, le 17 novembre 1959, l'Assemblée générale a pris acte du rapport intérimaire du Secrétaire général (A/4261).